

Objet : Réaménagement de la rue Becquerel à Saint-Cyprien

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2123-1 et R 2123-1,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 3 juin 2020, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau.

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant la nécessité de passer un marché de travaux pour le réaménagement de la rue Becquerel sur la commune de Saint-Cyprien,

Considérant le montant estimatif de 90 000 euros HT,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de marché et ce montant,

Considérant que les critères de sélection sont le montant (70%) et la valeur technique (30%)

Considérant les offres reçues pour chacun des lots,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure un marché de travaux pour le réaménagement de la rue Becquerel sur la commune de Saint-Cyprien avec :

Marché n°20230530M	Lot 1 - Réseaux Secs ARELEC TP SARL	46 495,00 € H.T.
Marché n°20230531M	Lot 2 – Mobilier Urbain FILIAMETAL DESIGN	14 390,00 € H.T.
Marché n°20230532M	Lot 3 – Signalisation MOLINER SUD	5 605,10 € H.T.
Marché n°20230533M	Lot 4 – Espaces Verts GABIANI PAYSAGE SAS	10 822,72 € H. T

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite soit 77 852,00 €HT est inscrit au budget principal de la Communauté.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

28 AVR. 2023

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20230428-2023-04-16D-AU
Date de télétransmission : 02/05/2023
Date de réception préfecture : 02/05/2023